
 QUESTIONS RÉSOLUES NÉGATIVEMENT—*Suite.*

37. Que la résolution rapportée du comité des subsides et affectant une somme de \$3,562.50 au remboursement de l'avance faite par l'hon. D. A. Smith, M.P., ne soit pas adoptée, 337.
38. Que cette Chambre voit avec regret que le gouvernement a passé des contrats pour la construction d'une ligne de télégraphe du lac Supérieur à Cash Creek avant que la ligne du Pacifique soit localisée, 345. Que certains mots soient ajoutés à cette proposition, *ibid.*
39. Que la question d'approuver le contrat passé avec MM. Sifton et Ward, pour la construction d'une partie du Pacifique, soit différée, 350.

QUESTIONS DE FORME ET D'ORDRE :

40. A une motion de concours dans un rapport du comité des subsides, l'amendement suivant ayant été proposé: "Que sur la somme affectée aux Ménotites, une part devrait être prise pour engager les Canadiens actuellement aux États-Unis à émigrer à Manitoba ou sur le territoire du Nord-Ouest" M. l'Orateur déclare ne pouvoir mettre cet amendement aux voix, vu qu'il aurait pour résultat de changer la destination d'un crédit recommandé par la Couronne, 140.
41. Objection étant faite à une motion pour faire lire et recevoir la requête de MM. T. Fraser et Cie., qu'il n'en avait pas été donné avis, elle est déclarée hors d'ordre par M. l'Orateur, 152. Une autre motion étant plus tard faite à l'effet que cette requête soit renvoyée au comité des comptes publics, M. l'Orateur décide que cette motion ne pourra venir qu'au temps prescrit par l'ordre du jour, 177.
42. Pétitions demandant l'imposition de droits, rejetées pour la raison que toute proposition analogue doit être recommandée par la Couronne, etc., 205, 241.
43. Des pétitions, demandant que certain matériel roulant pour chemins de fer soit exempt de droits, ne soient pas reçues, de l'octroi de leurs conclusions devant résulter une charge pour le public, 260, 269, 287.
44. M. Kirkpatrick ayant proposé une résolution à l'effet d'élargir le canal Welland, M. l'Orateur la déclare hors d'ordre, vu qu'elle aurait pour résultat d'augmenter la dépense publique, 191.
45. Sur proposition de M. Baby pour insérer certains mots à une motion relative à l'acte scolaire du Nouveau-Brunswick, M. l'Orateur décide ainsi: "La Chambre venant d'adopter le sous-amendement de M. Cauchon, il doit faire maintenant partie de la question. Toute proposition à l'effet d'en retrancher quelques mots n'est pas dans l'ordre. L'amendement actuel de M. Baby ne peut convenablement former une autre partie de la question car il n'est qu'une répétition de la proposition qui vient d'être adoptée," etc., 200. M. Costigan ayant ensuite proposé l'adjonction de certains mots à une adresse adoptée par la Chambre sur la même question, M. l'Orateur décide: La Chambre ayant adopté une adresse d'une certaine teneur, je crois inopportune une motion qui l'invite à se départir de la résolution qu'elle vient d'affirmer, 203.